

## **18 - Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF de Besançon - Nouveau Contrat 2011-2014 - Programmation et financement du Volet Jeunesse 2011 - Première répartition de subventions aux associations**

**Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :** Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines.

Ainsi, elle gère quinze structures d'accueil Petite Enfance et organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et pendant les vacances.

Par circulaire du 22 juin 2006, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a unifié les contrats Enfance et Temps Libre en un Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) et a défini de nouvelles règles de financement de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

Un Contrat Enfance Jeunesse 2007-2010 a été signé le 21 décembre 2007 entre la Ville de Besançon et la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon.

Il est proposé de renouveler un CEJ pour les années 2011 à 2014, chaque partenaire concourant au financement de la politique de développement des équipements et services d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse : versement d'une subvention par la Ville de Besançon et versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) par la Caisse d'Allocations Familiales à la Ville.

Compte tenu de cette année de transition, et pour ne pas mettre en difficulté les structures associatives, la Ville apportera les financements nécessaires, comprenant par anticipation la PSEJ prévisionnelle de la CAF, au titre du futur contrat, pour l'année 2011.

### **I - Le Contrat Enfance Jeunesse : principes, renouvellement et financement**

#### **I.1 - Rappel des principes du CEJ**

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Il traduit une politique d'action sociale locale en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille en cohérence avec les objectifs de la politique d'action sociale de la branche famille de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles (conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents) et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondante à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives :

- taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs,
- prix plafond non révisable et non actualisable fixé très bas (pour exemple : 4€ par heure/ enfant pour les accueils de loisirs),
- exclusion de dépenses admises auparavant,
- réduction des prises en charge des dépenses de coordination,
- fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée...

### **I.II - Demande de renouvellement**

Le précédent CEJ s'est terminé le 31 décembre 2010.

Pour la période 2011 à 2014, les modalités du Contrat Enfance et Jeunesse seront établies à partir des résultats du précédent contrat et des actions nouvelles sur lesquelles la Ville s'engagerait en vue de bénéficier du financement de la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon sous forme de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse.

Dans le cadre de cette procédure, la CAF de Besançon sollicite une délibération de principe autorisant M. le Maire à signer un nouveau contrat (convention pluriannuelle).

Cette convention sera présentée lors d'une séance d'un Conseil Municipal avant octobre 2011. Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer avec la CAF un nouveau Contrat Enfance Jeunesse de 2011 à 2014.

### **I.III - Le Financement du Contrat Enfance Jeunesse**

Modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le taux de cofinancement est de 55 % (57 % dans le contrat précédent) à partir d'une base de financement restant (la Ville pouvant aller au-delà des 45 %).

Pour Besançon, l'année de référence, pour le calcul de la PSEJ, est l'année 2005, la PSEJ 2005 totale versée par la CAF était de 2 407 946 € (volet petite enfance + volet jeunesse).

Compte tenu des modalités de financement au CEJ, la part de la CAF tend à diminuer au fil des ans en tenant compte des anciennes actions des anciens contrats mais qui ne sont plus éligibles au titre du CEJ, et du passage de 57 % à 55 %. Quant au développement d'activités nouvelles, il est possible mais limité.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les pertes de recettes progressives dues à l'entrée en application de ce nouveau contrat, calculées sur la base de l'activité et des charges de l'année 2005, sont :

- en 2006 : 126 734 €
- en 2010 : 634 829 €
- en 2013 : 1 013 872 €.

La PSEJ prévisionnelle pour 2011 s'élève à **1 660 502,41 €** (1 774 276,44 € prévus en 2010 en attente de régularisation).

Depuis 2006, la Ville a compensé les pertes de financement afin de maintenir un niveau de service équivalent à celui des années précédentes.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs bisontins des structures d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF pour l'année 2011.

## II - Le Volet Jeunesse - Programmation 2011

### a) La programmation annuelle

La programmation 2011 du volet Jeunesse du CEJ est composée d'actions inscrites dans le contrat à son origine en 2006.

Des actions nouvelles depuis 2009 ont pu être prises en compte : deux nouveaux accueils de loisirs de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs de l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches.

De plus, la Ville a soutenu en 2010 l'action CVL de Vesontio Sports Vacances et l'accueil de loisirs du Centre Omnisports Pierre Croppet.

La programmation 2011 du volet Jeunesse du CEJ représente ainsi un montant global de 1 447 850 € pour 3 745 221 € de dépenses prévisionnelles pour 58 actions portées par 20 structures (15 associations, 4 structures de quartier municipales et une direction municipale).

Le reste du financement, hors CEJ, est apporté par la Ville (subventions de fonctionnement et CUCS), les familles, les prestations ordinaires CAF, l'Etat (CUCS) et le Département du Doubs.

Sur cette base CEJ de 1 447 850 € pour l'année 2011, la Ville prendra en charge la perte de financement due à la dégressivité dont les principes ont été rappelés ci-dessus. Pour 2011, cette perte de financement du volet jeunesse s'élève globalement à 76 129,32 € (64 977,93 € en 2010).

Base CEJ - Programmation 2011	<b>1 447 850,00 €</b>
Part CAF	422 694,02 €
Part Ville	1 023 155,98 €
<i>Dont dégressivité CAF prise en charge par la Ville</i>	<i>* 76 129,32 €</i>

**b) Les subventions de fonctionnement de la Ville**

- Les subventions de fonctionnement pour les associations suivantes : APE, ALEDD, Centre de loisirs Les Barboux et De Vous à Nous ont été incluses dans la part Ville du CEJ.

- Les subventions de fonctionnement aux associations MJC Besançon Clairs-Soleils, MJC Palente/Orchamps, Comité de quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et ASEP Cras/Chaprais pour ces actions inscrites au CEJ sont versées par une délibération présentée à la suite de celle-ci.

- La participation financière de la Ville (part CEJ (Ville et CAF) et part Ville - Fonctionnement pour les Francas du Doubs) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2011, dans le cadre de la Délégation de Service Public. Seule est concernée pour cette structure la part CAF du CEJ au titre de la présente délibération.

- Enfin, la participation financière de la Ville (part CEJ) des structures municipales est inscrite dans leur budget global de fonctionnement.

**Récapitulatif Ville**

Part Ville CEJ	1 025 155,98 €
Subventions ou Participations Ville Fonctionnement aux associations	221 940,00 €
Part Ville Structures Municipales	434 093,20 €
<b>Total Ville</b>	<b>1 679 189,18 €</b>

La programmation 2011 du «Volet Jeunesse» retenu et inscrit au CEJ fait l'objet des tableaux ci-après.

**Total général (structures associatives et municipales confondues)**

Organisme	Coût prévu	Subvention ou financement	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Acompte au 24/03/11
Accueils de loisirs maternels	836 214,50 €	437 020,00 €	214 971,77 €	222 048,23 €	12 296,46 €	228 356,00 €
Accueils de loisirs élémentaires & adolescents	1 704 158,50 €	506 500,00 €	184 443,70 €	322 056,31 €	15 266,42 €	184 080,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 540 373,00 €</b>	<b>943 520,00 €</b>	<b>399 415,47 €</b>	<b>544 104,54 €</b>	<b>27 562,88 €</b>	<b>412 436,00 €</b>
Séjours	161 219,00 €	28 450,00 €	9 077,36 €	19 372,65 €	4 219,42 €	14 760,00 €
Actions non éligibles (NE)	1 043 629,00 €	475 880,00 €	14 201,20 €	461 678,80 €	44 347,02 €	29 064,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 204 848,00 €</b>	<b>504 330,00 €</b>	<b>23 275,56 €</b>	<b>481 054,45 €</b>	<b>48 566,44 €</b>	<b>43 824,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 745 221,00 €</b>	<b>1 447 850,00 €</b>	<b>422 694,02 €</b>	<b>1 025 155,98 €</b>	<b>76 129,32 €</b>	<b>456 260,00 €</b>

La part Ville quant à elle comprend les 10 000 € de subvention de fonctionnement général du CRIJ pour le CLAP Energie Jeune.

NE = Actions non éligibles au titre des nouveaux CEJ mais maintenues jusqu'à la fin du financement de la part CAF.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte au 24/03/2011
26.1 NE	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de loisirs - 6 ans	56 408,00 €	Cf. subv. de fonction. général	-	-	-	0,00 €
26.2	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de loisirs 7 - 13 ans	97 120,00 €	12 700,00 €	6 708,09 €	5 991,91 €	138,13 €	10 160,00 €
27 NE	ASEP Cras/Chaprais	Séjours	51 990,00 €	Cf. subv. de fonction. général	-	-	-	0,00 €
	<b>ASEP Cras/Chaprais</b>	<b>TOTAL</b>	<b>205 518,00 €</b>	<b>12 700,00 €</b>	<b>6 708,09 €</b>	<b>5 991,91 €</b>	<b>138,13 €</b>	<b>10 160,00 €</b>
Pour information, 44 000 € de subvention de fonctionnement générale sont versés à l'ASEP Cras/Chaprais pour les trois actions ci-dessus.								
25.1	Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux	Accueil de loisirs 4 - 6 ans	54 175,00 €	3 000,00 €	1 495,96 €	1 504,04 €	40,75 €	2 400,00 €
25.2	Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux	Accueil de loisirs 7 ans - 13 ans	97 152,00 €	13 300,00 €	6 632,08 €	6 667,92 €	180,64 €	10 640,00 €
25.3	Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux	Accueil de loisirs 14 - 17 ans	40 706,00 €	10 000,00 €	4 986,53 €	5 013,47 €	135,82 €	8 000,00 €
	<b>Comité de quartier Rosemont / St-Ferjeux</b>	<b>TOTAL</b>	<b>192 033,00 €</b>	<b>26 300,00 €</b>	<b>13 114,57 €</b>	<b>13 185,43 €</b>	<b>357,21 €</b>	<b>21 040,00 €</b>
Pour information, 55 340 € de subvention de fonctionnement générale sont versés Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux pour les trois actions ci-dessus.								
32.1	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 7 - 12 ans	104 943,00 €	8 000,00 €	2 252,81 €	5 747,19 €	0,00 €	6 400,00 €
32.2	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs 13 - 17 ans	20 207,00 €	2 000,00 €	536,20 €	1 436,80 €	0,00 €	1 600,00 €
33	Vesontio Sports Vacances	Séjours vacances 6 - 18 ans	20 950,00 €	1 000,00 €	281,60 €	718,40 €	0,00 €	800,00 €
	<b>Vesontio Sports Vacances</b>	<b>TOTAL</b>	<b>146 100,00 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>3 097,61 €</b>	<b>7 902,39 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 800,00 €</b>

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte au 24/03/2011
37	Etoile Sportive St-Ferjeux	Séjours vacances 6-18 ans	70 899,00 €	2 050,00 €	1 135,76 €	914,24 €	30,46 €	1 640,00 €
	<b>Etoile Sportive St-Ferjeux</b>	<b>TOTAL</b>	<b>70 899,00 €</b>	<b>2 050,00 €</b>	<b>1 135,76 €</b>	<b>914,24 €</b>	<b>30,46 €</b>	<b>1 640,00 €</b>
38.1	Francais du Doubs *	Ludothèque Palente Orchamps	98 801,00 €	71 000,00 €	39 500,00 €	31 500,00 €	1 140,84 €	31 600,00 €
38.2	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Kergomard	92 015,00 €	51 000,00 €	28 425,00 €	22 575,00 €	820,97 €	22 740,00 €
38.3	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Helvétie	65 808,00 €	35 000,00 €	20 000,00 €	15 000,00 €	577,64 €	16 000,00 €
38.4	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Les Sapins	156 084,00 €	84 500,00 €	49 500,00 €	35 000,00 €	1 429,65 €	39 600,00 €
38.5	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Petit Prince	164 675,00 €	107 000,00 €	59 500,00 €	47 500,00 €	1 718,47 €	47 600,00 €
38.6 NE	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Ritournelle	10 387,00 €	3 500,00 €	-	3 500,00 €	- €	0,00 €
39.1	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Champagne	48 911,00 €	26 500,00 €	15 000,00 €	11 500,00 €	396,18 €	12 000,00 €
39.2	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Bel Air	68 033,00 €	32 000,00 €	18 000,00 €	14 000,00 €	475,42 €	14 400,00 €
39.3	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Rivotte	52 358,00 €	30 500,00 €	17 000,00 €	13 500,00 €	449,01 €	13 600,00 €
39.4 NE	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Dürer Fluo	81 417,00 €	44 500,00 €	-	44 500,00 €	-	0,00 €
39.5 NE	Francais du Doubs *	Accueil de loisirs Rosa Parks	150 177,00 €	84 500,00 €	-	84 500,00 €	-	0,00 €
40	Francais du Doubs *	Espace Jeunes Planoise	66 642,00 €	49 900,00 €	10 350,00 €	39 550,00 €	273,37 €	8 280,00 €

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte au 24/03/2011
20.1	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs - de 6 ans	85 300,00 €	53 500,00 €	4 773,93 €	48 726,07 €	6 268,98 €	42 800,00 €
20.2	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 7 - 12 ans	86 540,00 €	19 000,00 €	6 434,47 €	12 565,53 €	1 788,76 €	15 200,00 €
20.3	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de loisirs 13 - 17 ans	92 950,00 €	16 500,00 €	5 587,82 €	10 912,18 €	1 553,39 €	13 200,00 €
21	MJC Besançon Clairs-Soleils	Séjours vacances 16 - 25 ans	30 440,00 €	6 700,00 €	1 766,37 €	4 933,63 €	1 590,93 €	5 360,00 €
	<b>MJC Besançon Clairs-Soleils</b>	<b>TOTAL</b>	<b>295 230,00 €</b>	<b>95 700,00 €</b>	<b>18 562,59 €</b>	<b>77 137,41 €</b>	<b>11 202,06 €</b>	<b>76 560,00 €</b>
Pour information, 57 700 € de subvention de fonctionnement générale sont versés à la MJC Besançon Clairs-Soleils pour les quatre actions ci-dessus								
22.1	MJC Patente Orchamps	Accueil de loisirs - de 6 ans	54 319,00 €	15 220,00 €	8 457,61 €	6 762,39 €	217,20 €	12 176,00 €
22.2	MJC Patente Orchamps	Accueil de loisirs 7 - 12 ans	254 607,00 €	41 070,00 €	20 545,68 €	20 524,32 €	446,30 €	32 856,00 €
22.3	MJC Patente Orchamps	Accueil de loisirs 13 - 17 ans	63 548,00 €	8 980,00 €	4 492,34 €	4 487,66 €	97,59 €	7 184,00 €
23 NE	MJC Patente Orchamps	Spectacle jeunesse 0-18 ans	61 105,00 €	17 830,00 €	2 201,10 €	15 628,90 €	6 904,96 €	14 264,00 €
24 NE	MJC Patente Orchamps	CEL Théâtre 6 - 13 ans	16 355,00 €	7 500,00 €	896,04 €	6 603,96 €	2 807,11 €	6 000,00 €
	<b>MJC Patente Orchamps</b>	<b>TOTAL</b>	<b>449 934,00 €</b>	<b>90 600,00 €</b>	<b>36 592,77 €</b>	<b>54 007,23 €</b>	<b>10 473,16 €</b>	<b>72 480,00 €</b>

Pour information, 64 900 € de subvention de fonctionnement générale sont versés à la MJC Patente Orchamps pour les cinq actions ci-dessus et 3 700 € sont versés par la Direction Éducation pour l'action CEL Théâtre.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte au 24/03/2011
35.1	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil de loisirs - de 6 ans	33 292,50 €	5 200,00 €	465,47 €	4 734,53 €	10,57 €	4 160,00 €
35.2	Centre de Loisirs du Barboux	Accueil de loisirs 7-13 ans	33 292,50 €	5 200,00 €	465,47 €	4 734,53 €	10,57 €	4 160,00 €
<b>Centre de Loisirs du Barboux</b>		<b>TOTAL</b>	<b>66 585,00 €</b>	<b>10 400,00 €</b>	<b>930,94 €</b>	<b>9 469,06 €</b>	<b>21,14 €</b>	<b>8 320,00 €</b>
29	PEP 25	Séjours	24 260,00 €	8 700,00 €	1 946,89 €	6 753,11 €	2 491,14 €	6 960,00 €
<b>PEP 25</b>		<b>TOTAL</b>	<b>24 260,00 €</b>	<b>8 700,00 €</b>	<b>1 946,89 €</b>	<b>6 753,11 €</b>	<b>2 491,14 €</b>	<b>6 960,00 €</b>
34	ALEDD	Accueil de loisirs 6-17 ans	40 775,00 €	15 000,00 €	726,21 €	14 273,79 €	2 275,05 €	12 000,00 €
227 NE	ALEDD	Séjours	56 750,00 €	1 000,00 €	-	1 000,00 €	-	800,00 €
<b>ALEDD</b>		<b>TOTAL</b>	<b>97 525,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>726,21 €</b>	<b>15 273,79 €</b>	<b>2 275,05 €</b>	<b>12 800,00 €</b>
19.1	Profession Sport 25	Accueil de loisirs - de 6 ans	13 028,00 €	1 600,00 €	806,97 €	793,03 €	8,75 €	1 280,00 €
19.2	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 7-12 ans	76 858,00 €	8 000,00 €	4 034,84 €	3 965,16 €	43,77 €	6 400,00 €
19.3	Profession Sport 25	Accueil de loisirs 13-17 ans	32 091,00 €	3 500,00 €	1 765,24 €	1 734,76 €	19,15 €	2 800,00 €
<b>Profession Sport 25</b>		<b>TOTAL</b>	<b>121 977,00 €</b>	<b>13 100,00 €</b>	<b>6 607,05 €</b>	<b>6 492,95 €</b>	<b>71,67 €</b>	<b>10 480,00 €</b>
28	Antenne Petite Enfance	Accueil de loisirs - de 6 ans	18 717,00 €	10 000,00 €	2 046,83 €	7 953,17 €	62,64 €	8 000,00 €
<b>Antenne Petite Enfance</b>		<b>TOTAL</b>	<b>18 717,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>2 046,83 €</b>	<b>7 953,17 €</b>	<b>62,64 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
30	Association De Vous à Nous	Accueil de loisirs 7-13 ans	30 655,00 €	4 500,00 €	196,52 €	4 303,48 €	615,65 €	3 600,00 €



N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte au 24/03/2011
31 NE	CRIJ *	CLAP Energie Jeune	61 600,00 €	20 000,00 €	2 943,39 €	17 056,61 €	9 220,98 €	8 000,00 €
	<b>CRIJ *</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 600,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>2 943,39 €</b>	<b>17 056,61 €</b>	<b>9 220,98 €</b>	<b>8 000,00 €</b>

20 000 € de subvention, dont 10 000 € de subvention de fonctionnement général. Les subventions seront versées après délibération de l'avenant programmatif.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Subvention	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte au 24/03/2011
36	Centre Omnisport Pierre Croppet	Accueil de loisirs 7-14 ans	14 280,00 €	2 000,00 €	En attente	2 000,00 € (en attente)	-	1 600,00 €
	<b>Centre Omnisport Pierre Croppet</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 280,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>En attente</b>	<b>2 000,00 € (en attente)</b>	<b>-</b>	<b>1 600,00 €</b>

Associations	TOTAL	2 850 591,00 €	942 950,00 €	351 884,22 €	591 065,78 €	44 240,84 €	456 260,00 €
Accueil de loisirs maternels		836 214,50 €	437 020,00 €	214 971,77 €	222 048,23 €	12 296,46 €	228 356,00 €
Accueils de loisirs élémentaires et adolescents		1 321 638,50 €	308 650,00 €	125 695,91 €	182 954,09 €	8 898,80 €	184 080,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 157 853,00 €</b>	<b>745 670,00 €</b>	<b>340 667,68 €</b>	<b>405 002,32 €</b>	<b>21 195,26 €</b>	<b>412 436,00 €</b>
Séjours		146 549,00 €	18 450,00 €	5 130,62 €	13 319,38 €	4 112,53 €	14 760,00 €
Actions non éligibles		546 189,00 €	178 830,00 €	6 085,92 €	172 744,08 €	18 933,05 €	29 064,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>692 738,00 €</b>	<b>197 280,00 €</b>	<b>11 216,54 €</b>	<b>188 063,46 €</b>	<b>23 045,58 €</b>	<b>43 824,00 €</b>

La part Ville quant à elle comprend les 10 000 € de subvention de fonctionnement général du CRIJ pour le CAP Energie Jeune

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégressivité
42.1	Maison de quartier Grette/Butte	Accueil de loisirs 7-13 ans	84 220,00 €	44 200,00 €	14 278,24 €	29 921,76 €	450,14 €
42.2	Maison de quartier Grette/Butte	Mini Camps 6-13 ans	7 820,00 €	3 350,00 €	-	3 350,00 €	-
42.3	Maison de quartier Grette/Butte	Accueil de jeunes 14-17 ans	62 500,00 €	46 750,00 €	-	46 750,00 €	-
42.4	Maison de quartier Grette/Butte	Camps été 14-17 ans	8 900,00 €	4 000,00 €	-	4 000,00 €	-
43	Maison de quartier Grette/Butte	Pôle enfance + 6 ans	53 400,00 €	37 500,00 €	4 280,40 €	33 219,60 €	13 409,54 €
	<b>Maison de quartier Grette/Butte</b>	<b>TOTAL</b>	<b>216 840,00 €</b>	<b>135 800,00 €</b>	<b>18 558,64 €</b>	<b>117 241,36 €</b>	<b>13 859,68 €</b>
45.1	Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu	Accueil de loisirs 6-13 ans	118 000,00 €	50 000,00 €	20 511,10 €	29 488,90 €	527,25 €
45.2	Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu	Accueil de jeunes 14-17 ans	78 000,00 €	52 250,00 €	1 618,24 €	50 631,76 €	5 069,57 €
	<b>Maison de quartier Montrapon Fontaine Ecu</b>	<b>TOTAL</b>	<b>196 000,00 €</b>	<b>102 250,00 €</b>	<b>22 129,34 €</b>	<b>80 120,66 €</b>	<b>5 596,82 €</b>
47.1	Maison de quartier de Planoise	Accueil de loisirs 5-13 ans	56 300,00 €	30 000,00 €	11 840,21 €	18 159,80 €	320,66 €
47.2	Maison de quartier de Planoise	Mini camps 5-13 ans	14 670,00 €	10 000,00 €	3 946,74 €	6 035,27 €	106,89 €
47.3	Maison de quartier de Planoise	Accueil de jeunes 14-17 ans	45 000,00 €	28 000,00 €	-	28 000,00 €	-
47.4	Maison de quartier de Planoise	Mini camps 14-17 ans	15 120,00 €	9 750,00 €	-	9 750,00 €	-
	<b>Maison de quartier de Planoise</b>	<b>TOTAL</b>	<b>131 090,00 €</b>	<b>77 750,00 €</b>	<b>15 786,94 €</b>	<b>61 963,06 €</b>	<b>427,55 €</b>
41	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	Accueil de loisirs 6-13 ans	46 000,00 €	21 400,00 €	10 500,00 €	10 900,00 €	-
	<b>Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>21 400,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>10 900,00 €</b>	<b>-</b>

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Participation	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégressivité
49.1 NE	Direction des Sports	Vital'Sport	52 000,00 €	38 000,00 €	637,20 €	37 362,80 €	1 996,20 €
49.2 NE	Direction des Sports	Vital'Eté	252 700,00 €	129 700,00 €	3 194,68 €	126 505,32 €	10 008,23 €
	<b>Direction des Sports</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304 700,00 €</b>	<b>167 700,00 €</b>	<b>3 831,88 €</b>	<b>163 868,72 €</b>	<b>12 004,43 €</b>

STRUCTURES MUNICIPALES	TOTAL	894 630,00 €	504 900,00 €	70 806,80 €	434 093,20 €	31 888,48 €
AL Maternels		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AL Elémentaires et adolescents		382 520,00 €	197 850,00 €	58 747,79 €	139 102,22 €	6 367,62 €
	<b>TOTAL</b>	<b>382 520,00 €</b>	<b>197 850,00 €</b>	<b>58 747,79 €</b>	<b>139 102,22 €</b>	<b>6 367,62 €</b>
Séjours		14 670,00 €	10 000,00 €	3 946,74 €	6 053,27 €	106,89 €
Actions non éligibles		497 440,00 €	297 050,00 €	8 112,28 €	288 937,72 €	25 413,97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>512 110,00 €</b>	<b>307 050,00 €</b>	<b>12 059,02 €</b>	<b>294 990,99 €</b>	<b>25 520,86 €</b>

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation du CEJ - Volet Jeunesse 2011 et les financements correspondants,
- et à autoriser Mme la Première Adjointe à :
  - . signer avec la CAF le nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2011 à 2014,
  - . verser les subventions selon les tableaux présentés ci-dessus, la dépense, soit 456 260 € étant à prélever sur les crédits inscrits au BP 2011, chapitre 65.422.6574.7008 CS 47041,
  - . signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,
  - . solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales au chapitre 74.422/7478.7008 CS 47041.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme POISSENOT, Mme FALCINELLA, Mlle RONZI, Mme MICHEL, Mme FELLMANN, M. OMOURI, M. LE MAIRE et M. DEVESA n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2011.*